



APPRENEZ À CONDUIRE UN BATEAU

Avec ECF, naviguez en toute liberté !



DE QUEL PERMIS AVEZ-VOUS BESOIN

POUR CONDUIRE UN BATEAU ?

Le permis bateau est un **titre unique** comportant deux options (option côtière et option eaux intérieures) et deux extensions (extension hauturière et extension grande plaisance en eaux intérieures).

À savoir : Si la puissance du bateau est inférieure à 4.5 kW (ou 6 chevaux), aucun permis n'est exigé.

NAVIGUER EN MER

	PUISSANCE DU BATEAU	ÉLOIGNEMENT AUTORISÉ	LONGUEUR DU BATEAU	PRÉREQUIS
PERMIS CÔTIER	Supérieure ou égale à 6 chevaux	6 milles	Illimitée	16 ans et nationalité française

POUR ALLER PLUS LOIN : L'EXTENSION HAUTURIÈRE

L'extension hauturière permet la navigation au delà de 6 milles marins des côtes françaises en bateau à moteur.

NAVIGUER EN EAUX INTÉRIEURES

	PUISSANCE DU BATEAU	ÉLOIGNEMENT AUTORISÉ	LONGUEUR DU BATEAU	PRÉREQUIS
PERMIS EAUX INTÉRIEURES	Supérieure ou égale à 6 chevaux	Illimité en eaux intérieures	20 mètres maximum	16 ans et nationalité française

POUR ALLER PLUS LOIN : L'EXTENSION GRANDE PLAISANCE EN EAUX INTÉRIEURES

L'extension grande plaisance permet la navigation en bateau à moteur d'une longueur supérieure ou égale à 20 mètres.



UNE FORMATION À LA HAUTEUR DE VOTRE PASSION

UNE PROGRESSION
PÉDAGOGIQUE
ADAPTÉE POUR UNE
MEILLEURE RÉUSSITE
À L'EXAMEN ET UNE
MEILLEURE SÉCURITÉ
EN MER.





COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

1 LA THÉORIE

5h de formation théorique minimum obligatoire, que ce soit pour l'option côtière ou eaux intérieures, bien que les thèmes varient selon l'option choisie.

2 LA PRATIQUE

- **2h de pratique individuelle** et **1h30 de pratique collective** minimum obligatoire
- La formation pratique peut être débutée avant l'obtention de l'examen théorique

Il n'y a qu'**une seule formation pratique valable** pour l'option côtière et eaux intérieures. Si vous avez déjà l'option eaux intérieures, inutile de refaire la formation pratique. Seule la formation théorique sera à passer.

3 L'EXAMEN

Il n'y a pas d'examen pratique, la formation est directement validée par le formateur. Cependant, il y a un examen théorique composé d'un QCM de 40 questions où vous ne devrez pas dépasser 5 erreurs.

DES STAGES BATEAUX ACCÉLÉRÉS

Vous êtes pressé ou avez peu de temps pour passer votre permis bateau ? Profitez d'un week-end, des vacances ou de votre temps libre et optez pour un stage bateau accéléré !

DES STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Vous avez passé votre permis il y a longtemps ou avez juste besoin de plus d'expérience ? Optez pour un stage de perfectionnement pour vous remettre à flot et gagner en confiance !

ZOOM SUR LES EXTENSIONS

Permis mer côtier

EXTENSION HAUTURIÈRE

L'extension hauturière du permis mer côtier s'obtient à la suite d'un **examen théorique**.

La formation préalable à cet examen dure **en moyenne 12 heures**, bien que la durée varie d'un établissement à un autre.

L'épreuve théorique, d'une **durée d'1h30**, porte sur :

- La cartographie
- Le calcul de marée
- La météorologie
- La réglementation du matériel

Permis eaux intérieures

EXTENSION GRANDE PLAISANCE

L'extension grande plaisance du permis eaux intérieures s'obtient à la suite d'une **formation pratique**, sans examen à la clé !

Cette formation est uniquement **pratique**, et doit s'effectuer sur un bateau d'**au moins 20 mètres de long**.

Elle dure **au minimum 9 heures**, et porte sur :

- La sécurité individuelle et collective
- La mise en route du moteur
- Le déplacement du bateau
- L'accostage

LE CRR, UN COMPLÉMENT POUR LA HAUTE MER

QU'EST CE QUE C'EST ?

LE CRR, ou Certificat Restreint de Radiotéléphonie, est **une habilitation internationale** qui permet l'usage de certains équipements de communication, notamment une VHF fixe ou portative ASN.

Depuis 2011, le CRR n'est plus obligatoire dans les eaux territoriales françaises pour les plaisanciers utilisant une VHF portative sans la fonction ASN (Appel Sélectif Numérique).

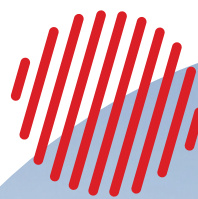
Cependant, pour naviguer en dehors des eaux territoriales françaises (au-delà de 12 milles marins) et à l'étranger, **vous êtes dans l'obligation de posséder le CRR.**

L'OBTENTION DU CRR

Similaire aux épreuves théoriques du permis plaisance ou du permis de conduire automobile, l'examen d'obtention du CRR est un questionnaire à choix multiples de 24 questions, divisé en 3 parties pour lesquelles vous devrez obtenir la moyenne.

La Web Formation, le code dans votre poche !

Le code bateau est disponible sur pc, smartphone et tablette pour réviser en toute liberté, où vous voulez et quand vous voulez.



**AVEC ECF,
LARGUEZ LES
AMARRES !**





PROCHE DE VOUS POUR ALLER PLUS LOIN

ECF, UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ

NOS ENGAGEMENTS

La garantie financière ECF : un gage de fiabilité et de sérieux

Vous pouvez nous faire confiance, votre investissement est protégé !

Vous ne payez que ce que vous consommez

En cas d'interruption de votre formation, vous ne payerez que les prestations consommées dans le cadre des contrats de formation en cours.

La signature d'un contrat de formation "ECF Transparence"

Pour bien définir les engagements mutuels.

Nos auto-écoles sont labélisées

Gage de qualité et de sérieux.



55

ans
d'expérience

450

agences
en France

4 000

personnes à
votre service

250 000

personnes formées
chaque année

www.ecf.asso.fr

